

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2026

Étaient Présents : Annie BARBIER, Audrey DELAHOUCHE, Didier PEUVOT, Éric VAN GOETHEM, Stéphanie TIXIER, Rémi FERNANDES, Odile BOONE, Jennifer THILLOY, Christopher PARIS, Hubert VAN GOETHEM, Benoît BEAUGER, Myriam VAN GOETHEM, Yohan GRISON

Absents excusés : Matthieu DOLE donne pouvoir à Hubert VAN GOETHEM, Sarah DEBUIRE donne pouvoir à Didier PEUVOT

Le compte rendu du précédent conseil municipal n'appelle aucun commentaire.

VOTE DU BUDGET

En préambule Monsieur le Maire précise que pour l'élaboration des prochains budgets, les documents budgétaires seront fournis huit jours avant le vote. Il précise également qu'une réunion Maire / Adjoints a eu lieu la veille.

Présentation du budget de fonctionnement

Une projection de la présentation générale du budget est détaillée.

Monsieur le Maire précise qu'il y aura lieu de maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement dans le chapitre 11 (Charges à caractère général) et le chapitre 12 (Charges de personnel et frais assimilés) afin de dégager du résultat permettant d'abonder la section d'investissement.

Ainsi il apparaît que les dépenses de fonctionnement inscrites au budget seraient d'environ 20 000 euros inférieures au budget 2025.

Concernant les recettes, il est proposé une augmentation de 1 point des impôts locaux pour une recette nouvelle de 3592 euros permettant des inscriptions budgétaires nouvelles en investissement. Cette augmentation représenterait en moyenne 17 euros par foyer fiscal.

Cette fiscalité nouvelle s'ajouterait à l'augmentation des bases générée par l'état qui représente également une augmentation en moyenne de 17 euros par foyer fiscal.

Présentation du budget d'investissement

Monsieur le Maire propose d'inscrire en dépenses au chapitre 21 (Immobilisations corporelles) :

- La remise en état des campanaires (cloches de l'Eglise)
- L'achat de matériel et service en lien avec la sécurité informatique et les sauvegardes de données
- L'acquisition d'une bande de terrain menant de la rue des Blés à la rue voyeul du plan pour réaliser un chemin piétonnier.
- Un lampadaire à l'extrémité de la rue Pasteur.
- Un programme voirie rue Jules Verne, rue Germaine Denancy, rue du Temple et Impasse des Hirondelles (goudronnage voirie, trottoirs et aménagements sécuritaires).

Il propose également d'inscrire au chapitre 23 (Immobilisations en cours) :

- La réhabilitation de la future Mairie place Sadi Carnot.

Sur ce sujet, suite à divers questionnements sur le montant de cet investissement, Monsieur Beauger précise qu'à défaut de réaliser cette opération, il y aurait lieu de réhabiliter les logements et ceci sans aucune aide de l'état.

Une inscription budgétaire au chapitre 16 (Emprunts et dettes assimilées) pour le remboursement en capital des emprunts en cours.

Monsieur le Maire propose d'ajouter au budget présenté deux dépenses d'investissement nouvelles :

- Une porte d'entrée pour un logement communal (Madame Desliens).
- Une chaudière pour le 6^{ème} logement communal rue Germaine Denancy.

L'ensemble de ces dépenses d'investissement représentant 596 152 euros.

Ces dépenses d'investissement ne pourront être réalisées qu'après l'octroi des subventions déposées auprès des services de l'état.

Votes

Monsieur le Maire met au vote l'augmentation d'un point de la fiscalité.

Résultats :

POUR : 12

CONTRE : 2

ABSTENTION : 1

Monsieur le Maire met au vote la nouvelle inscription budgétaire pour la porte d'entrée et la chaudière.

Résultats :

POUR à l'unanimité.

Monsieur le Maire met au vote le budget 2026.

Résultats :

POUR à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que la commune pourrait prétendre au produit des amendes de Polices pour le programme voirie (rue Jules Verne, rue Germaine Denancy, rue du Temple et Impasse des Hirondelles). Un dossier sera monté et transmis aux services du Conseil Départemental de la Somme.

Madame Boone présentera au prochain conseil les différentes commissions de la Communauté de Communes Avre-Luce-Noye dans lesquelles les conseillers municipaux qui le désirent pourront s'investir.

Monsieur Beauger informe le conseil municipal qu'une assemblée générale du comité des fêtes sera organisée le 12 Mai à 20h30. Une convocation sera prochainement distribuée en boîtes aux lettres à l'ensemble de la population.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.